

Actualités

Valérie FAURE

CFA : CHRONIQUE D'UNE FIN ANNONCÉE

Sans aucune concertation, le Ministre de la Fonction Publique, Jean-Paul Delevoye, a décidé de mettre fin au CFA, dispositif introduit dans la Fonction Publique en 1996 et qui permettait jusqu'à présent à un fonctionnaire de prendre sa retraite avant 60 ans dès lors qu'il avait 37,5 annuités de cotisations.

Un dispositif coûteux et considéré aujourd'hui par l'actuel gouvernement comme n'étant « plus compatible avec les perspectives démographiques à court terme dans la fonction publique ».

La décision a été rendue publique dans un communiqué de presse en date du 31 octobre dernier* qui précise les conditions de la mise en extinction progressive du dispositif :

- « Au-delà du 31 décembre 2002, pourront seuls prétendre à bénéficier d'un CFA :
- les agents justifiant au 31 décembre 2002 de 172 trimestres validés de cotisations au titre des différents régimes de retraite et de 15 années de services publics effectifs à la fin de l'année 2002,
 - les agents nés avant le 31 décembre 1946, dès lors qu'ils remplissent les deux conditions de 160 trimestres de cotisations et de 15 années de services publics effectifs,
 - les agents nés avant le 31 décembre 1944, dès lors qu'ils remplissent les deux conditions de 150 trimestres de cotisations et de 25 ans de services publics [...] ».

La réforme annoncée devrait ainsi être soumise au

Parlement avant la fin de l'année, à l'occasion d'un amendement au projet de loi de finances pour 2003.

Comme bon nombre de syndicats, le SNPDEN a immédiatement réagi à l'annonce, en dénonçant, dans un communiqué, cette décision « qui conduit de fait, pour les personnels de direction, à l'impossibilité de bénéficier du CFA constituant pourtant le seul dispositif de gestion de fin de carrière offert à ces personnels, qui ne peuvent prétendre, sous sa forme actuelle, à la cessation progressive d'activité ».

Il a par ailleurs indiqué qu'il « attendait de sa fédération une intervention forte auprès de la Fonction Publique pour faire évoluer cette décision.

Une mesure qui traduit, une fois de plus, l'absence de dialogue social et augure mal de la méthode mise en œuvre pour aborder le débat difficile sur les retraites annoncé pour la fin du mois de janvier.

* Texte intégral du communiqué sur le site du ministère de la fonction Publique « <http://www.fonction-publique.gouv.fr/leministre/lescommuniqués/communiqué-200210311710.htm> » ou via le lien établi sur le site du SNPDEN.

GRANDE MANIFESTATION SOLIDAIRE

Le SNPDEN dans l'action

Malgré le succès de la grève unitaire du 17 octobre dernier (cf. Actualités Direction 104), le gouvernement semble rester sourd aux revendications fortes exprimées par l'ensemble des acteurs du

système éducatif. Il n'apporte aucune réponse en terme de budget, de créations d'emplois, il ne donne « aucune garantie sur l'unité du service public d'éducation, son amélioration et son développement »... et surtout, il ne semble faire aucun effort pour établir un véritable dialogue social. Qui plus est, il continue à « multiplier des déclarations et décisions contribuant à aggraver la situation ».

De ce fait, les cinq principales fédérations syndicales de l'enseignement à l'origine de la grève du 17* - auxquelles il faut ajouter aujourd'hui la FCPE, l'UNEF, la FIDL (Étudiants) et l'UNL (Lycéens) - ont, dans une déclaration commune en date du 6 novembre, appelé à une manifestation nationale le dimanche 8 décembre à Paris pour :

« la priorité à l'éducation et à la recherche publique, des moyens et des personnels qualifiés pour la réussite de tous, un service public démocratique répondant aux besoins de la Nation ».



En réunion les 13 et 14 novembre, le Conseil Syndical National du SNPDEN a adopté une motion qui traduit l'état d'esprit des chefs d'établissement, exaspérés par leurs conditions de travail, et dans laquelle il appelle l'ensemble des personnels de direction à participer activement à cette

manifestation, pour faire entendre nos revendications spécifiques sur les conditions d'exercice du métier, et demande par ailleurs à chaque académie d'organiser dans la période du 2 au 8 décembre une semaine d'actions sur ce thème (organisation de conférences de presse, réunion par chaque recteur de la commission Blanchet académique sur le thème précis des conditions de travail...).

En soutien à ces actions académiques, une démarche parallèle sera effectuée par le Bureau National auprès des Ministres pour exiger l'ouverture immédiate des négociations sur les conditions d'exercice du métier, notamment l'ARTT des personnels de direction, la création de postes d'attachés de direction et de postes de personnels de direction dans toutes les académies et la réécriture négociée de la circulaire sur les services de vacances.

A défaut, le CSN a mandaté le BN pour qu'il propose toutes les formes d'actions susceptibles de faire enfin aboutir les revendications de la profession (texte intégral de la motion page 24).

Espérons cette fois que le gouvernement saura entendre le message !

* FAEN/FERC-CGT/FSU/SGEN-CFDT et UNSA Éducation

POLITIQUE DE PRÉVENTION DE LA VIOLENCE SCOLAIRE

« Une nouvelle légitimité à l'autorité »

Xavier Darcos, Ministre délégué à l'enseignement scolaire, a présenté au Conseil des Ministres du 30 octobre dernier, puis à la presse, une commu-

nication sur la politique de prévention de la violence à l'École.

Une violence qui, malgré six plans de lutte successifs mis en place en dix ans, ne semble pas avoir diminué : selon le ministère, les actes de violence ont même augmenté (81 362 incidents graves ont été signalés l'an dernier dans les établissements scolaires) et leurs auteurs sont de plus en plus jeunes.

Se défendant de vouloir mettre en place un « énième plan », Xavier Darcos a indiqué que les mesures proposées, qui concernent à présent tous les établissements scolaires et non plus les plus exposés comme précédemment, s'inscrivaient dans une volonté de modifier l'esprit de l'action éducative autour de trois axes forts « le savoir, l'autorité et la proximité » et « d'instaurer une nouvelle donne fondée sur une pédagogie de l'autorité ».

Résumé des principales annonces

Ouvrir les portes du savoir

- Publication d'un texte national d'orientation sur l'enseignement des valeurs civiques et morales
- Parcours civique proposé aux élèves de la maternelle au baccalauréat, avec évaluation au bac.
- Remise des bulletins de note aux parents, autant qu'il est possible dans le cadre de rencontres dans l'établissement
- Encouragement aux parcours diversifiés dès le collège (classes de 3^e préparatoires à la voie professionnelle en collège ou en LP, dispositifs reposant sur l'alternance en fin de 5^e...)
- Développement de « l'école ouverte », des dispositifs relais, et relance de l'internat pour les élèves en « grande détresse familiale »

Donner une nouvelle légitimité à l'autorité

- Instauration d'un contrat de vie scolaire liant les familles et les élèves à l'établissement et se scellant par la signature solennelle du règlement intérieur en début d'année
- Livret recensant les droits et devoirs de chacun et servant de code de réfé-

rence à l'ensemble de la communauté éducative

- Renforcement de l'autorité du chef d'établissement en matière de sanctions, avec notamment la possibilité de « déscolariser » définitivement, par sa seule décision, des « élèves majeurs en situation d'absentéisme chronique »
- Systématisation de « l'exclusion-inclusion » permettant le maintien des élèves dans l'établissement pour y effectuer des mesures de réparation ou des travaux d'intérêt général au sein d'institutions.
- Modification de la composition du conseil de discipline pour y faire siéger de droit l'adjoint au chef d'établissement et y faire entrer des représentants des collectivités.

Consolider les réponses de proximité

- Renforcement du partenariat avec la justice, la police, la gendarmerie, les collectivités locales et associations
- Réactivation du partenariat avec l'Inavem et nouvelle convention
- Priorité à l'aide aux victimes avec délocalisation du numéro d'appel national dans les académies
- Désignation dans chaque établissement d'un « adulte-référent » pour le suivi individuel des victimes
- Développement des postes à exigences particulières
- Mise en place, à titre expérimental, d'un « contrat de début de carrière » pour les jeunes enseignants sortant d'IUFM et choisissant une affectation en établissement difficile, avec la garantie d'une perspective plus favorable après une stabilité de 3 ans,
- Encouragement au « tuteur » des élèves plus âgés au profit des plus jeunes et généralisation des « salles de permanence surveillées » pour accueillir les élèves « retardataires » ou « perturbateurs passagers ».

Le dossier de presse complet est en ligne sur le site du ministère : www.education.gouv.fr/presse/2002/violencedp.htm

DES RÉACTIONS PLUTÔT NÉGATIVES DU CÔTÉ SYNDICAL

Ce catalogue de mesures de prévention a été largement repris par la presse, détaillé, analysé et a notamment reçu un accueil mitigé et plutôt critiqué de la part des diverses organisations syndicales du second degré.

Tout en faisant part du regret du SNPDEN de ne pas avoir été véritablement consulté sur le sujet, Philippe Marie, secrétaire général adjoint, interrogé par l'Agence Éducation Formation, a indiqué que ces annonces multiples, qui constituaient une superposition de nouvelles mesures aux précédentes, étaient insuffisamment cadrées pour permettre à tous les établissements d'appliquer les mêmes règles » et qu'elles risquaient de remettre en cause les textes refondant le règlement intérieur et les procédures disciplinaires de juillet 2000 qui ont pourtant permis d'introduire une certaine équité pour tous les établissements. Sur un certain nombre de points d'ailleurs, tels que l'exclusion des élèves, le seuil à partir duquel un élève peut être qualifié d'absentéiste ou de perturbateur..., les annonces demeurent floues et mériteraient d'être clarifiées.

Pour l'UNSA Éducation, ce « plan aux intentions dissimulées » « hésite entre fermeté autoritaire et ouverture préventive. [...] Ce n'est pas par un recours exclusif à l'autorité sous toutes ses formes et par un retour à un savoir mythifié que l'école répondra aux défis qui lui sont lancés ».

Le SNES estime que ces annonces « se caractérisent par un manque d'ambition en matière d'éducation et de prévention » et « cachent mal la disparition programmée de plus de 20 000 adultes dans les établissements ». Il regrette par ailleurs le manque de nouveauté dans les mesures annoncées et en relève plusieurs qui posent problème (notamment la déscolarisation définitive d'élèves majeurs sur décision du seul chef d'établissement, la diversification des parcours, la composition du conseil de discipline...).

Face à cette « compilation de dispositifs pour la plupart

déjà existants », le SE-Unsa, pour qui la seule nouveauté réside dans « l'instillation de mesures répressives », « s'interroge sur la réelle volonté du ministre de remédier à la violence scolaire quand il supprime au budget 5 600 postes de surveillants et met au chômage 21 000 aides-éducateurs ».

Sur ce point, la FSU pense également qu'il est « difficile de prétendre à plus de sécurité et moins de violence avec moins de personnels sur le terrain [...] ».

Quant au SGEN-CFDT, il déplore le manque de concertation et « l'aspect répressif mis constamment en avant au détriment de l'éducatif » et s'inquiète notamment du « renforcement du pouvoir des chefs d'établissement [...] ».

Interrogé sur la nature des responsabilités accrues accordées aux chefs d'établissement, le ministre délégué à l'enseignement scolaire a précisé qu'il entendait « finir de négocier avec eux les détails de cette mesure » avant de faire des annonces concrètes. « Ils sont les meilleurs connaisseurs de la situation de leur établissement. Il ne faut plus qu'ils soient emberlificotés dans des procédures longues et des systèmes de recours. Il faut que le chef d'établissement soit un peu le maître chez lui dans les décisions qui engagent la sécurité de l'établissement, parce qu'il est aussi responsable ». (Dépêche AEF du 30 octobre 2002)

Encore faut-il qu'il soit dans ce cas suivi et appuyé par sa hiérarchie !

DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ÉCOLE

Dans un article de presse en date du 13 novembre dernier, Luc Ferry a confirmé l'organisation au cours du 1^{er} semestre 2003 d'un grand débat parlementaire autour des missions de l'École, sorte d'états généraux de l'École, qui pourrait être conduit chaque année et permettrait de dresser un bilan et de présenter les orientations suivantes de l'Éducation. Il a précisé qu'il se prononcerait très prochainement sur ses modalités.

A l'occasion de la présentation du nouveau dispositif de prévention de la violence à l'École, Xavier Darcos avait précédemment indiqué que l'objectif de ce débat était d'aboutir à la rédaction d'une « charte de l'École de la Nation » pour « mieux refonder le consensus autour des valeurs de l'École Républicaine ».

Un nouveau texte qui ne devrait pas se substituer à la loi d'orientation de 89 et la remettre en cause mais qui devrait cependant marquer une autre approche que celle plaçant l'élève au centre du système éducatif, à savoir celle de la transmission des savoirs : il s'agit plus d'organiser l'éducation scolaire autour de la relation entre l'élève et le savoir. « Le débat pourrait aussi aborder les questions du collège unique et du statut des enseignants », a déclaré le ministre délégué à l'enseignement scolaire. (Sources : Dépêche AEF du 30 octobre 2002 - Lettre de l'Éducation du 4 novembre 2002).

SEMAINE DE LA PRESSE À L'ÉCOLE

La 14^e semaine de la presse à l'école, organisée par le Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'informations (CLEMI), se tiendra du lundi 24 au samedi 29 mars 2003 sur le même thème que l'édition précédente, à savoir « les images d'information », quel que soit le type d'images, fixes ou animées.



Photo extraite du site du CLEMI

Les établissements scolaires souhaitant participer à cette semaine devront s'inscrire sur internet uniquement, via le site du CLEMI, et ce à partir du jeudi 9 janvier 2003 - 14 heures jusqu'au vendredi 7 février - 18 heures.

Avis aux amateurs.
Pour tout savoir sur cette opération contacter le CLEMI au 01 53 68 71 00 ou www.clemi.org.

Circulaire 2002 - 232 du
30 octobre 2002. BO du
7 novembre 2002

ENGAGEMENT DES JEUNES

Un guide, un site, des journées... Demandez le programme !

Dès sa première conférence de presse en mai dernier, Luc Ferry avait fait part de son souhait de mener une politique forte de soutien à l'engagement des jeunes dont les principaux axes sont désormais connus :

- la diffusion en mars 2003 dans les établissements scolaires, les universités et tous les points d'informations jeunesse d'un guide de l'engagement regroupant l'ensemble des informations sur les principaux réseaux d'associations, les lieux et conditions d'accueil et les adresses utiles,
- l'ouverture, également début mars, d'un site internet venant compléter et prolonger les indications données dans le livret et qui recensera notamment les projets d'engagement et proposera des aides diverses. Depuis le 20 novembre, une page est ouverte sur le site du ministère (www.education.gouv.fr/enviedagir) permettant aux internautes de laisser leur adresse électronique pour recevoir des informations sur l'opération.
- l'organisation, à la même période, des journées de l'engagement dans tous les établissements scolaires, occasion pour les jeunes de prendre contact avec les associations et les représentants de diverses collectivités et de s'orienter dans leurs choix.

Ces trois axes forts devraient constituer un grand rendez-vous annuel de toutes les initiatives prises par les jeunes et un moyen de présenter les nouveaux outils mis à leur disposition.

Lors de son premier exposé détaillé sur la question le 15 novembre dernier, le Ministre de l'Éducation nationale a pré-

senté diverses mesures venant compléter ce dispositif.

Et, parmi les annonces : une « édition régionale du guide de l'engagement » prévue pour 2004, « la mise en place de partenariats notamment avec des entreprises publiques pour l'organisation de concours de projets », « la création d'un groupe de travail pour l'organisation d'événements auprès des collectivités territoriales », « une enquête sur les différentes formes de reconnaissance de l'engagement » et « la présence de personnes ressources dans chaque établissement scolaire ». Est prévue également la tenue début janvier d'une « visio-conférence réunissant tous les chefs d'établissement de France, afin de les sensibiliser à la journée de l'engagement » ainsi que la mise en place d'un « système de caravanes » permettant d'aller à la rencontre des jeunes hors du système scolaire ».

(Sources : Dépêche AEF du
15 novembre 2002)

VOYAGE SUR LE NET

Le CNED propose aux lycéens le premier service en ligne d'accompagnement scolaire en mathématiques. En conformité avec les programmes officiels, « Soutien Lycée en ligne » offre aux élèves de nombreux services : des cours de maths interactifs, ludiques et personnalisés, des exercices d'entraînement, des évaluations permanentes...

Photo extraite du site du CNED



Deux tarifs sont proposés : de 12,20 € par mois pour la formule autonomie à 32 € pour la formule tutorat incluant une possibilité d'interroger des professeurs sur des points précis.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.campus-electronique.tm.fr/SoutienLycée et découvrez par la même

occasion la plate-forme de formations et de services proposée par le CNED.

■ Divers rapports ont été mis récemment en ligne sur le site de l'Inspection Générale. Parmi ceux-ci, on trouve : L'École et les réseaux numériques - La classe de 6ème : état des lieux et réformes en cours - Éléments d'informations sur le jeu du « foulard » ... Ces rapports sont consultables sur www.education.gouv.fr/syst/igen/rapport.htm

EN BREF...

► Dans un communiqué en date du 15 novembre, l'Unsa Education indique la nécessité de conduire un référendum sur le dossier de la décentralisation, « seul levier pour éviter que la décentralisation ne se fasse à l'écart des citoyens ».

► Créé par Jack Lang, le Comité national de lutte contre la violence scolaire devrait prochainement être transformé en un conseil d'orientation composé de personnalités, mais dénué de compétences opérationnelles... Ses missions seront reprises par la direction de l'enseignement scolaire ... »

(Sources : Lettre de l'Éducation du 11 novembre 2002)

► Une proposition de loi tendant à instaurer une journée du mérite dans les lycées et collèges « afin de récompenser les élèves qui se sont signalés par leur comportement ou leurs résultats au cours de l'année scolaire précédente » a été déposée le 15 octobre dernier à l'Assemblée Nationale par Yves Jégo, député de Seine et Marne.

► Luc Ferry inaugurera le colloque « Culture scolaire et ennui » qui se tiendra à la Sorbonne le mardi 14 janvier 2003, à l'initiative du Conseil national des Programmes.

► Parallèlement aux contrats jeunes en entreprises, a été annoncée la création prochaine du CIVIS (Contrat d'insertion dans la vie sociale) dont la cible sera les 18/25 ans, y compris les bacheliers. Le Civis pourrait prendre la forme d'une aide personnalisée de formation, d'une bourse, d'un contrat de service ou encore d'une aide à la création d'entreprises.

(Sources : Dépêches AEF d'octobre et novembre 2002)